

Arrondissement de
Metz



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

e-mail : secretariat-mairie.servigny@orange.fr

maire : mairie.servigny@orange.fr

Permanence téléphonique :

Mardi 10h/12h et 12h30/19h

Jeudi 8h00/12h00

Vendredi 8h00/11h et 13h30/18h.

Ouverture au public : Mardi 16h/19h – Jeudi 10h/12h

Vendredi 16h/18h.

1^{ER} avis d'insertion d'enquête publique Préalable au projet de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe

Par arrêté municipal n°07-2026 en date du 02/03/2026, Monsieur le Maire de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du PLU de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe.

Cette enquête publique se déroule au siège de la commune, à l'Hôtel de Ville de Servigny-lès-Sainte-Barbe sis au 29 rue principale à Servigny-lès-Sainte-Barbe pendant une durée de trente et un jours consécutifs du mercredi 25 mars 2026 à 10h00 au vendredi 24 avril 2026 à 18h00.

Elle concerne le PLU, outil de planification territoriale au niveau communal permettant de traduire un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixer en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné, le 24 novembre 2025, Monsieur FRANZKE Raymond en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://servignylesaintebarbe.fr/>, (rubrique Urbanisme) ;



- Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7188>
- En version papier au siège de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe, à l'accueil de Hôtel de Ville de Servigny-lès-Sainte-Barbe sis au 29 rue principale à Servigny-lès-Sainte-Barbe, soit le mardi de 16h à 19h, le jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 16h à 18h.

Toute information peut être demandée auprès de la Mairie de Servigny-lès-Sainte-Barbe ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 03.87.76.74.64 et à l'adresse mail : mairie.servigny@orange.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la Mairie de Servigny-lès-Sainte-Barbe aux jours et heures suivants :

- le mercredi 25 mars 2026 de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 03 avril 2026 de 16h00 à 18h00 ;
- le mercredi 15 avril 2026 de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 24 avril 2026 de 15h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe (<https://servignylessaintebarbe.fr/> (rubrique Urbanisme)) accessible en continu ;
- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7188@registre-dematerialise.fr. Les contributions adressées par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7188> et donc visibles par tous. »
- sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : Hôtel de Ville de Servigny-lès-Sainte-Barbe sis au 29 rue principale à Servigny-lès-Sainte-Barbe ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.servigny@orange.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public en Mairie de Servigny-lès-Sainte-Barbe, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune (<https://servignylessaintebarbe.fr/> (rubrique Urbanisme)) pendant un an.

Le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du PLU ne soit pas remise en cause - est soumis pour approbation au Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Le PLU, une fois approuvé, sera publié au Géoportail de l'Urbanisme.

